

AR PREFECTURE

017-200041523-20210510-DEC178_2021-AU
Reçu le 10/05/2021

H A U T E



SAINTONGE

Mise à disposition du personnel

Décision n° 178 / 2021
AB

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 5 : de signer les conventions de mise à disposition du personnel de la CDCHS)

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition d'agents dans le cadre du chantier d'insertion "Haute Saintonge Fleurie" avec les communes suivantes :

- Allas-Champagne
- Montguyon

Fait à Jonzac,

Le 05 MAI 2021

Le Président
Claude BELQT


Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU